

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE SARREBOURG

## *Procès - verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15 avril 2008*

### ORDRE DU JOUR

	<b>Pages</b>
1) Approbation du procès – verbal de la séance du 31 mars 2008	4
2) Compte – rendu des décisions prises par délégation et communications	4 - 5
3) Constitution des commissions communautaires	5 - 9
4) Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs :	
a) Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan	9 - 10
b) Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG	10
5) Contrats et conventions	
a) Convention de développement économique avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	10 - 11
b) Conventions relatives aux occupants du bâtiment sis 11 rue ERCKMANN – CHATRIAN, à SARREBOURG	11 - 12
c) Convention avec l'éco – organisme ECO FOLIO	12
d) Avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée conclu avec ECO – EMBALLAGES	12 - 13
6) Demandes de subvention	
a) Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) 2008 relative à la future subdivision de l'Équipement de SARREBOURG	13 - 14

b) Demande de subvention régionale relative à la mission d'assistance à la mise en place d'un transport public	14
c) Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité de la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire de la Ville de SARREBOURG	14 - 15
d) Demande de subvention relative à une action de promotion de l'utilisation des couches lavables et à la mise en place du service en crèche	15
7) Subventions de fonctionnement allouées à des personnes morales de droit privé	15 - 16
8) Fixation des taux communaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008	16 - 17
9) Fixation du taux des taxes directes locales pour 2008	18
10) Vote des budgets 2008	18 - 21
11) Divers	
a) Désignation du représentant élu de la Communauté de Communes, appelé à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)	21
b) Annulation partielle d'un titre émis en 2007 sur le budget assainissement de la Communauté	21 - 22

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

EN DATE DU 15 AVRIL 2008  
(convocation le 09 avril 2008)

Sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, se sont réunis

### en qualité de titulaires :

- pour SARREBOURG :** MM. Jean – Luc LAUER (suppléant en remplacement de Monsieur Alain MARTY, jusqu'à 20 h 20), Alain MARTY (à compter de 20 heures 20), Jean – Charles THIS, Camille ZIEGER, Patrick LUDWIG, Jean – Yves SCHAFF, Mmes Monique PIERRARD (suppléante en remplacement de Monsieur Denis WILHELM), Bernadette PANIZZI (suppléante en remplacement de Elisabeth MOORS), Louiza BOUDHANE (suppléante en remplacement de Monsieur Philippe SORNETTE), Véronique KELLER (suppléante en remplacement de Madame Liliane DONNER), Patricia PAROT,
- pour REDING :** MM. Denis LOUTRE, Jean – Pierre SPRENG, Daniel GENAY, Gilbert OPPE,
- pour BUHL :** MM. Franck KLEIN, Joseph SCHER (suppléant en remplacement de Monsieur Marcel LAUCH), Raymond MONTANARI,
- pour SARRALTROFF :** MM. Francis MATHIS (à compter de 19 h 00), André HAJDUK,
- pour HOMMARTING :** MM. Jean-Louis NISSE, Gilbert FROMANT,
- pour IMLING :** MM. Franck BECKER, Daniel BAUMGARTEN,
- pour HAUT – CLOCHER :** MM. Bruno ESTRADE (suppléant en remplacement de Monsieur Francis BECK), Marc NIVA,
- pour BEBING :** Madame Marie – Paule BAZIN, Monsieur Yves WEBER,
- en qualité de suppléants :** MM. Frédéric MARCHAL, Bernard WALZER, Jean – Marc FILLINGER, Dimitri WAGNER, Christophe DARAND, Bernard JACQUES, Madame Valérie GUERESCHI.

### Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur Général des Services Communautaires,  
Monsieur Hugues CHAIGNEAU (Républicain Lorrain),  
Monsieur Georges BOYADJIAN (VIRGIN RADIO SARREBOURG)

**Absents excusés** : MM. Francis BECK, Denis WILHELM, Marcel LAUCH, Francis CAZORLA, Mmes Elisabeth MOORS, Liliane DONNER, Anne – Laure HENRY et Monsieur Jean – Paul CAYREL (Trésorier de SARREBOURG).

\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 18 heures 35, en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents. Il présente la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG, propriété de la Communauté de Communes, où se tient la présente réunion, ainsi que sa vocation de soutien à la création d'entreprises.

### **1) Approbation du procès – verbal de la séance du 31 mars 2008**

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 31 mars 2008, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

### **2) Compte – rendu des décisions prises par délégation et communications**

Le Président informe le Conseil des décisions ayant été prises par délégation depuis l'avant dernière séance, à savoir :

- décision n° 10 / 2008, en date du 29 février 2008 : avenant n° 1 au marché concernant la fourniture de chaux éteinte pour la filière boues de la station d'épuration de SARREBOURG, signé avec l'entreprise MACENTRAL S. à R.L., la fourniture de chaux éteinte étant livrée franco au prix de 115 €H.T. / tonne ;
- décision n° 11 / 2008, en date du 29 février 2008 : avenant n° 2 au marché public concernant les travaux de terrassement de l'alvéole 10 du CSDU de l'Arrondissement de SARREBOURG, signé avec l'entreprise ALTIMA, pour un montant de 19.985,99 €T.T.C. ;
- décision n° 12 / 2008, en date du 10 mars 2008 : marché public concernant les travaux d'assainissement, de branchements particuliers, d'entretien et de petites extensions du réseau d'assainissement des Communes de la Communauté de Communes, attribué à l'entreprise KARCHER S.A., pour un montant minimum de 200.000,00 €H.T. et une durée de 4 ans ;
- décision n° 13 / 2008, en date du 10 mars 2008 : avenant n°2 au marché concernant les travaux de raccordement des effluents de la Commune de HOMMARTING sur la station d'épuration de SARREBOURG et les travaux d'assainissement communaux à HOMMARTING - lot 1 / collecteur intercommunal gravitaire, signé avec l'entreprise GARTISER S.A., pour un montant de 27.915,31 €H.T. ;
- décision n° 14 / 2008, en date du 10 mars 2008 : avenant n°1 au marché concernant les travaux de raccordement des effluents de la Commune de HOMMARTING sur la station d'épuration de SARREBOURG et les travaux d'assainissement communaux à HOMMARTING - lot n°2 : collecteur gravitaire, Rue des mésanges, signé avec l'entreprise GARTISER S.A., pour un montant de 53.549,11 €T.T.C.

Le Président rend compte aux conseillers de ses entretiens avec les vice – présidents, en vue de dégager les délégations de fonctions dont ceux – ci pourront bénéficier.

Le Président informe le Conseil que le Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG a désormais été créé, par arrêté préfectoral du 27 février 2008 : comme prévu, il couvre l'ensemble de l'Arrondissement et se compose des sept communautés de communes et de la Commune de PHALSBOURG. Il s'agit désormais pour cette nouvelle structure de procéder à l'installation de son comité syndical, sur convocation du Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG. Cette réunion devra impérativement avoir lieu d'ici le 16 mai 2008. Notre Communauté de Communes aura à désigner six représentants titulaires et six représentants suppléants, conformément à l'article 7 des statuts.

Le Conseil est informé de la récente attribution d'une subvention de 38.500 € de la Région LORRAINE, au titre de l'équipement en panneaux photovoltaïques de la future subdivision de l'Equipement (pour une dépense subventionnable de 115.000 €H.T.) et d'une subvention de 9.750 € de l'Agence de l'Eau RHIN – MEUSE, au titre du programme de plantations des berges de la SARRE.

Le Président confirme enfin au Conseil la date de diffusion du prochain bulletin intercommunal « Carrefour d'Initiatives », à savoir la fin du mois d'avril 2008.

### **3) Constitution des commissions communautaires**

Le Président rappelle au Conseil que des commissions thématiques peuvent être librement créées par les conseils de communauté, afin d'examiner les points de leur compétence.

Il a proposé, le 31 mars 2008, de constituer les cinq commissions spécialisées suivantes :

- la Commission des finances (Président : Monsieur Franck KLEIN),
- la Commission développement économique (Président : Monsieur Roland KLEIN),
- la Commission gestion des déchets ménagers (co - présidents : Monsieur Denis LOUTRE et Monsieur Francis MATHIS),
- la Commission assainissement, entretien des rivières et lutte contre les inondations (co - présidents : Monsieur Jean – Louis NISSE et Monsieur Franck BECKER),
- la Commission transport public et itinéraires cyclables (Présidente : Madame Marie – Paule BAZIN).

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, un courrier a été adressé aux huit maires des communes – membres, les invitant à une concertation en vue de constituer de façon équilibrée les commissions, de sorte qu'elles ne dépassent pas vingt membres titulaires ou suppléants, chacune.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- CONSTITUE ces cinq commissions communautaires de la façon suivante (co – présidence pour les commissions 3 et 4) :

## **COMMISSION DES FINANCES**

### **Président :**

Monsieur Roland KLEIN

### **Vice – Présidents :**

Monsieur Franck KLEIN (B) (Président de la Commission)

Monsieur Denis LOUTRE (R)

Monsieur Francis MATHIS (S)

Monsieur Jean – Louis NISSE (H)

Madame Marie – Paule BAZIN (Bé)

Monsieur Franck BECKER (I)

Monsieur Francis BECK (H-C)

Monsieur Alain MARTY (Sa)

### **Délégués titulaires :**

Monsieur Jean – Charles THIS (Sa)

Madame Liliane DONNER (Sa)

Monsieur Gilbert OPPE (R)

Monsieur Raymond MONTANARI (B)

Monsieur Gilbert FROMANT (H)

Monsieur Marc NIVA (H-C)

### **Délégués suppléants :**

Madame Bernadette PANIZZI (Sa)

Madame Chantal FREUND (Sa)

Monsieur Antoine LAUCH (R)

Monsieur Gérard SCHNEIDER (H)

Madame Valérie GUERESCHI (I)

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Président :**

Monsieur Roland KLEIN (Président de la Commission)

### **Vice – Présidents :**

Monsieur Franck KLEIN (B)

Monsieur Denis LOUTRE (R)

Monsieur Francis MATHIS (S)

Monsieur Jean – Louis NISSE (H)

Madame Marie – Paule BAZIN (Bé)

Monsieur Franck BECKER (I)

Monsieur Francis BECK (H-C)

Monsieur Alain MARTY (Sa)

**Délégués titulaires :**

Monsieur Camille ZIEGER (Sa)  
Madame Patricia PAROT (Sa)  
Monsieur Jean – Yves SCHAFF (Sa)  
Monsieur Jean – Pierre SPRENG (R)  
Monsieur Daniel GENAY (R)  
Monsieur Gilbert FROMANT (H)  
Monsieur Daniel BAUMGARTEN (I)

**Délégués suppléants :**

Madame Chantal FREUND (Sa)  
Madame Louiza BOUDHANE (Sa)  
Monsieur Jean – Luc LAUER (Sa)  
Monsieur Jean – Marc FROELIGER (B)  
Monsieur Jean – Marc FILLINGER (S)  
Monsieur Dimitri WAGNER (S)  
Monsieur Gérard SCHNEIDER (H)  
Madame Valérie GUERESCHI (I)  
Monsieur Bruno ESTRADE (H-C)  
Monsieur Bernard JACQUES (Bé)

**COMMISSION GESTION DES DECHETS MENAGERS**

**Président :**

Monsieur Roland KLEIN

**Vice – Présidents :**

Monsieur Denis LOUTRE (R) (Co - Président de la Commission)  
Monsieur Francis MATHIS (S) (Co - Président de la Commission)  
Monsieur Franck KLEIN (B)  
Monsieur Jean – Louis NISSE (H)  
Madame Marie – Paule BAZIN (Bé)  
Monsieur Franck BECKER (I)  
Monsieur Francis BECK (H-C)  
Monsieur Alain MARTY (Sa)

**Délégués titulaires :**

Madame Liliane DONNER (Sa)  
Monsieur Denis WILHELM (Sa)  
Monsieur Philippe SORNETTE (Sa)  
Monsieur Patrick LUDWIG (Sa)  
Monsieur Jean – Yves SCHAFF (Sa)  
Monsieur André HAJDUK (S)  
Monsieur Daniel BAUMGARTEN (I)

**Délégués suppléants :**

Madame Monique PIERRARD (Sa)  
Monsieur Pascal POTDEVIN (Sa)  
Madame Fabienne DEMESSE (R)  
Monsieur Bernard WALZER (R)  
Monsieur Philippe SCHLEISS (B)  
Monsieur Gérard SCHNEIDER (H)  
Monsieur Christian JUNG (H)  
Monsieur Christophe DARAND (I)  
Madame Anne – Laure HENRY (H-C)

**COMMISSION ASSAINISSEMENT, ENTRETIEN DES RIVIERES ET LUTTE  
CONTRE LES INONDATIONS**

**Président :**

Monsieur Roland KLEIN

**Vice – Présidents :**

Monsieur Jean – Louis NISSE (H) (Co - Président de la Commission)  
Monsieur Franck BECKER (I) (Co - Président de la Commission)  
Monsieur Franck KLEIN (B)  
Monsieur Denis LOUTRE (R)  
Monsieur Francis MATHIS (S)  
Madame Marie – Paule BAZIN (Bé)  
Monsieur Francis BECK (H-C)  
Monsieur Alain MARTY (Sa)

**Délégués titulaires :**

Monsieur Patrick LUDWIG (Sa)  
Monsieur Philippe SORNETTE (Sa)  
Monsieur Daniel GENAY (R)  
Monsieur Gilbert OPPE (R)  
Monsieur Marcel LAUCH (B)  
Monsieur Daniel BAUMGARTEN (I)  
Monsieur Marc NIVA (H-C)  
Monsieur Yves WEBER (Bé)

**Délégués suppléants :**

Monsieur Fabien DI FILIPPO (Sa)  
Monsieur Alexandre WELSCH (Sa)  
Madame Véronique KELLER (Sa)  
Monsieur Jean – Luc LAUER (Sa)  
Monsieur Pascal POTDEVIN (Sa)  
Monsieur Jean – Marie BRICHLER (Sa)  
Monsieur Frédéric MARCHAL (R)  
Monsieur Philippe SCHLEISS (B)

Monsieur Christian JUNG (H)  
Monsieur Christophe DARAND (I)

## **COMMISSION TRANSPORT PUBLIC ET ITINERAIRES CYCLABLES**

### **Président :**

Monsieur Roland KLEIN

### **Vice – Présidents :**

Madame Marie – Paule BAZIN (Bé) (Présidente de la Commission)  
Monsieur Franck KLEIN (B)  
Monsieur Denis LOUTRE (R)  
Monsieur Francis MATHIS (S)  
Monsieur Jean – Louis NISSE (H)  
Monsieur Franck BECKER (I)  
Monsieur Francis BECK (H-C)  
Monsieur Alain MARTY (Sa)

### **Délégués titulaires :**

Madame Elisabeth MOORS (Sa)  
Monsieur Philippe SORNETTE (Sa)  
Monsieur Camille ZIEGER (Sa)  
Monsieur Gilbert FROMANT (H)  
Monsieur Daniel BAUMGARTEN (I)

### **Délégués suppléants :**

Madame Martine FUSS (Sa)  
Monsieur Joseph SCHER (B)  
Monsieur Dimitri WAGNER (S)  
Monsieur Bruno ESTRADE (H-C)  
Monsieur Francis CAZORLA (Bé)

## **4) Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs**

### **a) Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan**

Le Président rappelle au Conseil que les quatre conseillers appelés à représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Association Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan avaient été désignés le 08 octobre 2007 : il s'agissait de Messieurs SPRENG, ZIEGER, BESSAY et de lui – même.

Or, suite aux élections municipales des 09 et 16 mars 2008, Monsieur BESSAY n'a pas été réélu en tant que conseiller municipal d'IMLING. Il s'agit donc de pourvoir à son remplacement, en désignant un autre conseiller communautaire et, le cas échéant, de confirmer les trois autres conseillers dans leur fonctions.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- CONFIRME Messieurs Roland KLEIN, Jean – Pierre SPRENG et Camille ZIEGER dans leurs fonctions antérieures de conseillers d'administration ;
- DESIGNNE Monsieur Alain MARTY en tant que quatrième représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

b) Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG

Le Président expose au Conseil que les démarches engagées en 2005, en vue de la création d'un syndicat mixte appelé à structurer le Pays de SARREBOURG, ont enfin pu aboutir : le Préfet de la MOSELLE a ainsi créé la nouvelle structure par arrêté du 27 février 2008.

Il s'agit désormais de donner à cette nouvel outil de programmation et de mise en œuvre de la Charte d'aménagement et de développement et du Contrat de Pays d'entrer dans la phase opérationnelle, par l'installation du Comité Syndical.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE, parmi les conseillers municipaux des communes – membres les six titulaires et six suppléants suivants, appelés à siéger au sein du Comité Syndical :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Roland KLEIN	Denis LOUTRE
Franck KLEIN	Franck BECKER
Marie – Paule BAZIN	Bertrand KUGLER
Alain MARTY	Daniel BAUMGARTEN
Jean – Pierre SPRENG	Francis SIFFERT
Camille ZIEGER	Bruno ESTRADÉ

5) Contrats et conventions

a) Convention de développement économique avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le Président rappelle au Conseil que, par délibération du 18 décembre 2006, il avait été décidé d'engager une démarche de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la MOSELLE, essentiellement dans le cadre du soutien à la transmission des entreprises artisanales dirigées par des entrepreneurs de 50 ans et plus.

Les actions menées en 2007 ont permis de prendre de nombreux contacts, parmi les 127 entreprises identifiées et de réaliser 31 pré – diagnostics. Parallèlement, diverses actions spécifiques ont pu être conduites dans le cadre du positionnement des entreprises et des ateliers techniques ciblés ont été organisés.

Il s'agit de pérenniser en 2008 l'effort engagé, dans deux axes :

- poursuivre le travail consacré à la transmission des entreprises artisanales du territoire, avec mise en place d'actions en direction des cédants et sensibilisation des repreneurs,
- mettre en place un programme d'actions sur le thème du développement durable, des énergies renouvelables, de l'éco – construction et de la gestion des déchets professionnels.

Le coût estimé de ces actions spécifiques à notre territoire s'élève à 30.470 €. A l'instar du partenariat mis en place en 2007, la Communauté de Communes apporterait une contribution de 50 % de ce coût, soit 15.235 €

*Monsieur Jean – Charles THIS demande des précisions concernant le contenu de la partie de mission dénommée « aides au développement des entreprises » et dit son espoir d'avoir un retour concret sur l'opération.*

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- VALIDE à l'unanimité la poursuite du partenariat engagé ;
  - CHARGE le Président de signer la convention à passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la MOSELLE, en notant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2008, à l'article 65738 / 90.
- b) Conventions relatives aux occupants du bâtiment sis 11 rue ERCKMANN – CHATRIAN, à SARREBOURG

Le Président expose que les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 11 rue ERCKMANN – CHATRIAN à SARREBOURG, appelé en particulier à accueillir prochainement le siège de la Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan, sont en voie d'être achevés.

Il s'agit désormais de formaliser les conditions de mise à disposition des locaux aux futurs occupants, à savoir :

- l'Association Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan,
- la PAIO de SARREBOURG / CHATEAU – SALINS,
- la Résidence – Club ERCKMANN – CHATRIAN (locaux de service au sous – sol et logement du 3<sup>ème</sup> étage),
- Est Habitat Construction (local – transformateur électrique),
- Electricité Réseau Distribution FRANCE (poste de distribution publique d'électricité).

Une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux a déjà été passée avec l'Association Maison de l'Emploi, le 30 novembre 2006.

Pour ce qui est des autres occupants, le Président propose une convention de mise à disposition de 190 m<sup>2</sup> au profit de la PAIO (170 m<sup>2</sup> au premier étage et 20 m<sup>2</sup> d'archives au sous – sol), moyennant un loyer de 700 €/ mois, la mise à disposition gracieuse d'environ 56 m<sup>2</sup> au sous – sol et du logement d'environ 80 m<sup>2</sup> à la Résidence – Club ERCKMANN – CHATRIAN, en contrepartie d'une gestion de la télésurveillance et de prestations de nettoyage des locaux et la mise à disposition gracieuse de locaux de 14 m<sup>2</sup> chacun situés au sous – sol et affectés aux transformateurs, à ERDF et à Est Habitat Construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- VALIDE ces propositions ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes et en particulier les conventions à passer avec la PAIO de SARREBOURG / CHATEAU – SALINS, la Résidence – Club ERCKMANN – CHATRIAN, Est Habitat Construction et Electricité Réseau Distribution FRANCE, tel qu'indiqué ci – dessus.

c) Convention avec l'éco – organisme ECO FOLIO

Le Président expose au Conseil que la filière des imprimés s'est désormais organisée, pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur et participer ainsi à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, ECO FOLIO, a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'Environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits, acquittée par les metteurs sur le marché de ces documents.

Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc... . Les imprimés visés représentent en FRANCE un gisement de 1 million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4,5 millions de tonnes. Jusqu'à présent, la Communauté de Communes assumait seule le coût de l'élimination de ces imprimés. Elle peut désormais bénéficier du nouveau dispositif et des recettes financières afférentes, qui permettront de tempérer le coût d'élimination des déchets.

La convention proposée par ECO FOLIO prévoit le versement de nouveaux soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique), ceci sans modifier l'organisation logistique mise en place et le geste de tri de l'habitant.

Considérant l'intérêt économique pour la Communauté de Communes de bénéficier d'une nouvelle recette financière, le Conseil Communautaire :

- CHARGE le Président de signer la convention d'adhésion relative à l'élimination des Déchets d'imprimés avec ECO FOLIO ;
- AUTORISE le Président à accomplir les démarches nécessaires à sa bonne exécution et notamment vis-à-vis de la société SITA LORRAINE, titulaire du marché de collecte et de tri des corps plats, afin de l'informer de l'existence de la convention susvisée.

d) Avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée conclu avec ECO - EMBALLAGES

Le Président rappelle au Conseil qu'un nouveau Contrat Programme de Durée (C.P.D. - barème D) a été signé avec ECO – EMBALLAGES à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et ce, pour une durée de 6 années.

Depuis, le cahier des charges d'agrément d'ECO – EMBALLAGES a été modifié par plusieurs arrêtés publiés au Journal Officiel et un premier avenant a été validé par délibération du Conseil du 25 avril 2007.

Un nouvel arrêté du 21 décembre 2007, publié au J.O le 28 décembre 2007, introduit :

- la modification de certaines conditions de soutiens financiers,
- un allongement des délais de réalisation des études obligatoires (études de connaissances des coûts et des leviers d'optimisation),
- la simplification des conditions de révision du C.P.D.,
- la modification de la rédaction des annexes H,

Le Conseil, après en avoir délibéré ;

- APPROUVE à l'unanimité les termes de cet avenant N° 2 au Contrat Programme de Durée (barème D) ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.

## **6) Demandes de subvention**

### **a) Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) 2008, relative à la future subdivision de l'Équipement de SARREBOURG**

Le Président expose au Conseil que le projet d'aménagement du futur site destiné à la subdivision de SARREBOURG de la Direction Départementale de l'Équipement va se concrétiser en cours d'année 2008.

Sa réalisation répond à une volonté de notre Collectivité d'accompagner le développement d'un service public essentiel en milieu semi rural. La zone d'intervention très large (allant de PHALSBOURG à FAULQUEMONT) en fera la subdivision la plus vaste de MOSELLE. Il s'agit également de réaliser un bâtiment marqué par le développement durable, qui constituera un site public phare dans l'Arrondissement.

Le projet, désormais finalisé, en est au stade de la consultation des entreprises et le site devrait être réceptionné fin 2008 / début 2009. Une de ses originalité est la possibilité d'extension des locaux, en vue d'accueillir ultérieurement d'autres services relevant du Ministère du Développement Durable.

Le coût actualisé du projet, intégrant la pose de panneaux photovoltaïques et une chaufferie commune au bois, s'élève à 1.360.000 €H.T. (hors acquisition du terrain).

Ce coût est lié en bonne partie à la qualité architecturale et aux choix constructifs, qui apporteront une réelle plus value aux occupants et au public.

Il est rappelé que, pour l'instant, seul le Conseil Général de la MOSELLE apporterait une participation financière de 147.474 € (soit environ 10 % du coût) au titre de l'enveloppe PADTM 2007 – 2008. Il s'agit donc de compléter le plan de financement, afin de garantir l'équilibre de l'opération.

Aussi, le Président propose au Conseil de solliciter une subvention, au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) 2<sup>ème</sup> part 2008, dont l'objet est justement de soutenir les opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural. Il propose de solliciter une aide de 544.000 € représentant 40 % du coût hors taxe susmentionné.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de 544.000 € au titre de la Dotation de Développement Rural / 2<sup>ème</sup> part 2008 ;
- CHARGE le Président de signer toutes pièces correspondantes.

b) Demande de subvention régionale relative à la mission d'assistance à la mise en place d'un transport public

Le Président expose au Conseil que l'attribution du marché concernant l'assistance à la mise en place d'un transport public sur l'Agglomération est imminente.

Cette prestation permettra à la Collectivité de dimensionner le futur service, d'estimer le coût prévisionnel, de rédiger le dossier de consultation des opérateurs, de définir le mobilier urbain et les axes de communication et d'accompagner la Communauté de Communes pendant la première année de fonctionnement.

Le coût estimé de cette mission, dont la durée est d'environ 7 mois pour la tranche ferme (à laquelle il faut rajouter 12 mois pour la tranche conditionnelle), s'élève à 78.000 € T.T.C. (soit 65.200 €H.T.).

Le Département de la MOSELLE apporterait, via l'enveloppe PADTM 2007 – 2008, un soutien financier de 21.000 € représentant environ 32 % du coût hors taxes de la mission.

Or, la Région LORRAINE, qui vient de mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires dénommé Politique de Développement Territorial, prévoit la possibilité d'un soutien à la création de transports intercommunaux à la demande et aux aménagements urbains liés aux pôles d'échanges de transports collectifs.

Aussi, afin d'équilibrer le financement de l'étude, le Conseil, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une aide régionale de 30.000 € représentant environ 46 % du coût estimé hors taxes de cette mission.
- c) Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité de la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire de la Ville de SARREBOURG

Le Président expose au Conseil que les règlements d'intervention de l'ADEME et du Conseil Général de la MOSELLE prévoient une possibilité d'aide financière concernant les études liées à la gestion des déchets : les taux d'aide sont respectivement de 50 % du montant hors taxes pour ce qui est de l'ADEME et de 20 % de ce même montant pour le Conseil Général.

Il expose le bien fondé du dispositif, en termes technique, économique et sanitaire.

Aussi, il est pertinent de solliciter de la part de l'ADEME et du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour l'étude de faisabilité de la mise en place de conteneurs enterrés, dont le marché va être attribué prochainement.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE l'attribution de subventions de la part du Conseil Général de la MOSELLE et de l'ADEME à ce titre ;
  - CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.
- d) Demande de subvention relative à une action de promotion de l'utilisation des couches lavables et à la mise en place du service en crèche

Le Président rappelle que la réduction de la production de déchets exige une évolution forte de nos comportements de consommation et que notre Collectivité doit jouer un rôle de promotion des solutions alternatives.

Or, la couche jetable est un produit caractéristique des excès de notre mode de consommation actuel. Elle représente 4 % des déchets ménagers résiduels, soit, pour notre seul territoire, près de 300 tonnes enfouis annuellement, du fait que chaque enfant, avant de devenir propre, génère en moyenne près d'une tonne de déchets.

Pour favoriser l'adhésion des parents à l'utilisation des couches lavables, la Communauté de Communes souhaite mettre en place une opération pilote dans une crèche communale de notre territoire. Il s'agirait là d'un projet novateur en MOSELLE, auquel s'associerait la Société MON BEBE DOUX, de REDING, qui se chargerait de l'entretien des couches lavables.

Ce projet nécessiterait l'acquisition de couches pour un montant prévisionnel d'environ 4.000 €H.T. Le coût du nettoyage serait pris en charge par la Commune de REDING. De plus, un effort particulier serait apporté à la communication autour de ce projet, en amont, afin d'obtenir l'adhésion des parents et, en aval, pour promouvoir cette action. Le budget lié à la communication est évalué à 2.600 €HT.

Le Président propose de mener une opération pilote à la crèche communale de REDING, sous réserve d'un accompagnement financier des partenaires que sont l'ADEME et le Département.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE la mise en place d'un partenariat financier avec l'ADEME et le Département de la MOSELLE, en vue de la réalisation de cette opération, ainsi que de la communication accompagnant cette opération ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.

## **7) Subventions de fonctionnement allouées à des personnes morales de droit privé**

- a) Subvention de fonctionnement allouée à l'Association APARTE 57, dans le cadre de l'édition 2008 du Festival SARRE à Contes

Le Président rappelle au Conseil qu'un partenariat a été initié en 2006 avec l'Association APARTE 57, en vue de soutenir l'organisation de spectacles d'animation dans le cadre du Festival La SARRE à Contes. Une aide de 3.000 € avait été allouée au titre de cette première année.

Ce partenariat a été reconduit en 2007, moyennant un soutien financier de 5.000 €

Les deux éditions ont constitué des réussites incontestables, permettant une réelle animation des communes – membres pendant la saison estivale.

L'édition 2008 prévoit le déroulement de deux spectacles sur le territoire de la Communauté de Communes, à SARREBOURG et à HOMMARTING : dans le premier cas, il s'agira d'un spectacle de cirque exceptionnel qui sera représenté trois soirs, les 24, 25 et 26 juillet 2008 ; pour ce qui est de HOMMARTING, c'est la troupe dénommée La Chorale Saint – Fulbert (qui s'était déjà produite à HAUT – CLOCHER en 2006) qui se produira le 1<sup>er</sup> août 2008.

Afin d'équilibrer le financement de ces manifestations l'Association APARTE 57 sollicite une subvention communautaire de 10.000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'octroi d'une subvention de 10.000 € à APARTE 57, en notant que les crédits sont inscrits au budget principal 2008, à l'article 6574.

### **8) Fixation des taux communaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008**

Le Président rappelle au Conseil la réforme introduite par la Loi de Finances pour 2005, qui a mis en place une modification substantielle dans le régime de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), consistant en la fixation de taux pour chaque commune membre des EPCI. Afin d'atténuer les incidences de la réforme, un dispositif de lissage des taux a été autorisé.

Le Conseil de Communauté avait décidé, le 29 mars 2005, de mettre en place un lissage sur la durée la plus longue autorisée, à savoir 10 années.

Les bases communales prévisionnelles de la Taxe pour 2008 ont été communiquées par la Direction des Services Fiscaux le 17 mars 2008. Globalement, à l'échelle de la Communauté considérée dans son ensemble, elles progressent de 19.352.045 € à 19.844.033 € de 2007 à 2008, soit une hausse de 2,54 % (intégrant la revalorisation forfaitaire des bases de 1,6 %, prévue par la Loi de Finances pour 2008).

Elles se présentent comme suit :

- SARREBOURG : 14.712.817 €
- REDING : 1.909.466 €
- BUHL – LORRAINE : 1.258.674 €
- SARRALTROFF : 538.546 €
- HOMMARTING : 483.629 €
- IMLING : 663.083 €
- HAUT – CLOCHER : 169.026 €
- BEBING : 108.792 €

---

19.844.033 €

Le coût de fonctionnement du service d'élimination des déchets est estimé à 1.575.000 € T.T.C. pour 2008. Il est proposé au Conseil que le montant à mettre en recouvrement soit fixé pour 2008 à 1.163.000 €, soit une augmentation de 63.000 €, représentant une hausse de 5,73 % par rapport à l'année 2007. Le taux global évoluerait ainsi de 5,69 % à 5,86 %, soit une hausse de 2,99 %.

En poursuivant la méthode de lissage des taux mise en place pour la première fois en 2005 sur la durée restant à courir, soit 7 années, on obtient les taux communaux suivants pour 2008 (en italique, les taux de 2007, pour mémoire)

- SARREBOURG : 5,59 % (5,37 %)
- REDING : 6,74 % (6,71 %)
- BUHL – LORRAINE : 5,47 % (5,23 %)
- SARRALTROFF : 7,48 % (7,57 %)
- HOMMARTING : 7,73 % (7,87 %)
- IMLING : 6,27 % (6,16 %)
- HAUT – CLOCHER : 9,14 % (9,51 %)
- BEBING : 7,61 % (7,73 %)

*Le Président répond aux questions de Messieurs Jean – Charles THIS et Raymond MONTANARI, en exposant la logique de l'harmonisation des taux et expose les évolutions envisageables (avec l'introduction d'une part variable) au niveau du financement du service.*

Le Conseil, après en avoir délibéré (Messieurs MONTANARI et SCHER s'abstenant) :

- VOTE les taux communaux de la TEOM pour 2008 comme suit :

- SARREBOURG : 5,59 % (5,37 %)
- REDING : 6,74 % (6,71 %)
- BUHL – LORRAINE : 5,47 % (5,23 %)
- SARRALTROFF : 7,48 % (7,57 %)
- HOMMARTING : 7,73 % (7,87 %)
- IMLING : 6,27 % (6,16 %)
- HAUT – CLOCHER : 9,14 % (9,51 %)
- BEBING : 7,61 % (7,73 %)

## 9) Fixation du taux des taxes directes locales pour 2008

Le Président propose aux conseillers de maintenir le taux des taxes directes locales à leur niveau de l'année passée, inchangé depuis la création de la Communauté des Communes, ceci en dépit des compétences transférées depuis 2002 et des prochaines dépenses liées à la compétence concernant la future zone grand gabarit.

Les taux seraient ainsi les suivants :

→ taxe d'habitation	0,900 %
→ taxe sur le foncier bâti	1,08 %
→ taxe sur le foncier non bâti	3,46 %
→ taxe professionnelle	0,940 %
→ taxe professionnelle de zone (Z.A.C.)	9,37 %

Le vote de ces taux permettrait l'équilibre budgétaire et conduirait à un produit fiscal de 907.087 € à quoi il conviendrait d'ajouter le produit de la T.P. de zone, soit 80.039 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le maintien en 2008 des taux de 2007, à savoir :

→ taxe d'habitation	0,900 %
→ taxe sur le foncier bâti	1,08 %
→ taxe sur le foncier non bâti	3,46 %
→ taxe professionnelle	0,940 %
→ taxe professionnelle de zone (Z.A.C.)	9,37 %

## 10) Vote des budgets 2008

Les documents budgétaires ont été examinés par le Bureau Communautaire, réuni le 10 avril 2008.

*Monsieur Jean – Yves SCHAFF sollicite la parole. Il estime que le délai de cinq jours francs a été assez court, pour prendre connaissance des affaires portées à l'ordre du jour de la présente séance.*

*Il demande des informations concernant l'état de l'actif du budget principal, en particulier pour ce qui est de deux postes informatiques acquis en 2006 : il s'agit du renouvellement du micro – ordinateur portable du Président et du micro - ordinateur d'un collaborateur. La commande de ces équipements a été régulièrement précédée par une mise en concurrence.*

*Enfin, il lui est précisé que le site internet communautaire actuel a été mis en ligne en avril 2004.*

A une remarque du Président, relative à l'équilibre difficile du budget « réseau de déchèteries », Monsieur Gilbert OPPE dit sa volonté de faire en sorte de limiter au maximum les apports des ressortissants de la Ville de PHALSBOURG qui contournent de façon presque certaine l'interdiction d'accès au sein du réseau de déchèteries.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- VOTE le budget principal et les budgets annexes « Z.A.C. des Terrasses de la SARRE », « bâtiments communautaires » (Monsieur Jean –Yves SCHAFF s'abstenant), « assainissement de la Communauté », « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG » et « réseau de déchèteries », dont l'équilibre financier se présente comme suit, le vote étant effectué par chapitre, tant en section de fonctionnement / exploitation qu'en section d'investissement.

\* **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses (ou déficit)	3.829.800 €		/	3.829.800 €
Recettes (ou excédent)	3.654.300 €		175.500 €	3.829.800 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses	3.146.100 €	2.272.700 €	/	5.418.800 €
Recettes	4.183.300 €	1.144.200 €	91.300 €	5.418.800 €
Dont affectation				1.037.200 €

\* **BUDGET Z.A.C. DES TERRASSES DE LA SARRE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses (ou déficit)	2.393.900 €		81.800 €	2.475.700 €
Recettes (ou excédent)	2.475.700 €		/	2.475.700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses	2.300.400 €	9.000 €	84.500 €	2.393.900 €
Recettes	2.393.900 €	/	/	2.393.900 €
Dont affectation				/

\* **BUDGET BATIMENTS COMMUNAUTAIRES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses (ou déficit)	703.100 €		/	703.100 €
Recettes (ou excédent)	703.100 €		/	703.100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses	797.000 €	2.504.200 €	27.200 €	3.328.400 €
Recettes	1.624.800 €	1.703.600 €	/	3.328.400 €
Dont affectation				115.100 €

\* **BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE**

SECTION D'EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses (ou déficit)	1.720.600 €		/	1.720.600 €
Recettes (ou excédent)	1.077.500 €		643.100 €	1.720.600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses	2.437.100 €	568.900 €	/	3.006.000 €
Recettes	1.750.000 €	/	1.256.000 €	3.006.000 €
Dont affectation				/

\* **BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG**

SECTION D'EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION = col. 1+2+3
Dépenses (ou déficit)	2.213.900 €		/	2.213.900 €
Recettes (ou excédent)	1.990.700 €		223.200 €	2.213.900 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>CUMUL SECTION = col. 1+2+3</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1.043.800 €</b>	<b>943.900 €</b>	<b>134.300 €</b>	<b>2.122.000 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1.927.000 €</b>	<b>195.000 €</b>		<b>2.122.000 €</b>

\* **BUDGET RESEAU DE DECHETTERIES DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG**

## SECTION D'EXPLOITATION

	<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>CUMUL SECTION = col. 1+2+3</b>
<b>Dépenses (ou déficit)</b>	<b>1.021.100 €</b>		/	<b>1.021.100 €</b>
<b>Recettes (ou excédent)</b>	<b>969.000 €</b>		<b>52.100 €</b>	<b>1.021.100 €</b>

### **11) Divers**

- a) Désignation du représentant élu de la Communauté de Communes, appelé à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), dont l'objet est d'apporter un certain nombre de services et avantages sociaux aux agents des collectivités territoriales françaises.

Notre Collectivité est représentée respectivement par deux personnes, au sein du collège des élus et du collège des agents.

A l'issue du renouvellement des conseils, suite aux élections municipales, les organes délibérants sont invités à désigner leur représentant élu pour les 6 ans à venir.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur Gilbert OPPE en tant que représentant élu de la Communauté de Communes au sein du CNAS.
  
- b) Annulation partielle d'un titre émis en 2007 sur le budget assainissement de la Communauté

Le Président expose au Conseil que, dans le cadre de la réalisation des branchements particuliers d'assainissement, la Communauté de Communes refacture des frais ; dans le cas de branchements de plus de 30 mètres, cette refacturation est faite « au réel », c'est à dire au montant exact des travaux réalisés par l'entreprise attributaire.

A ce titre, un branchement particulier assez exceptionnel a dû être réalisé au 11 rue de HILBESHEIM à REDING, à la demande de Monsieur et Madame SCHROLLER.

Or, dans le devis établi en son temps, l'actualisation des prix du marché a été omise, ce qui a représenté un surcoût de 1.395,63 €H.T.. Un titre de recette de 12.359 €H.T. avait été émis en 2007 (bordereau 18, numéro 96).

Afin de ne pas pénaliser ce couple de bonne foi, le Conseil :

- ANNULE la somme de 1.395,63 €H.T., mise à la charge de Monsieur et Madame SCHROLLER, par titre numéro 96 du budget assainissement (exercice 2007), les crédits nécessaires étant inscrits à ce même budget.

\*\*\*\*

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Alain MARTY, 1<sup>er</sup> Vice – Président du Conseil de Développement du Pays de SARREBOURG, en vue d'évoquer les problématiques actuelles concernant le syndicat mixte. Monsieur Alain MARTY explique le bien fondé d'une structure publique appelée à fédérer les efforts des membres du Pays. Au terme d'un long processus décisionnel, la structure de mise en œuvre du contrat du Pays, de la charte de développement et de la politique touristique de l'Arrondissement est enfin opérationnelle. Il s'agira pour elle de ne laisser en retrait aucun de ses membres (dont, bien entendu la Ville de PHALSBOURG), en vue d'un développement équilibré du territoire.

Le Président précise par ailleurs qu'une réunion d'information, destinée aux conseillers municipaux des communes – membres entamant leur premier mandat, est programmée pour lundi 28 avril 2008, à 20 heures, à la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG.

\*\*\*\*

Aucun conseillers ne sollicitant plus la parole, le Président clôt la séance à 21 heures.

Certifié conforme

Le Président,

Roland KLEIN